



COMMUNIQUÉ

Mardi 22 janvier 2008

Mr Alain ROUX, directeur de la CRAM L-R

et **Mr Lamine GHARBI**, Président de la FHP L-R vous invitent

à la signature d'une Convention Régionale d'Objectifs
pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles

le lundi 28 janvier 2008 à 14 h30

**à la Fédération de l'Hospitalisation Privée du Languedoc-Roussillon
55 Avenue de Clément Ader
34170 CASTELNAU LE LEZ.**

Cette convention vise à encourager les établissements de soins privés ou d'action sociale de moins de 200 salariés à investir dans la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles.

La CRAM L-R pourra financer de 15 à 70 % des investissements et des dépenses de formation nécessaires pour atteindre les objectifs fixés par contrat de prévention.

Cette convention confirme l'engagement fort de la CRAM et de la FHP-LR, pour améliorer les conditions de travail des personnels soignants et faire en sorte qu'ils ne perdent pas la santé en prenant soin de celle des autres.